

Les Informations pratiques

TRI DECHETS

• Déchets verts

Un composteur est disponible derrière l'église. Il a été réalisé par les employés des chantiers d'insertion de la CCVT.

Petit rappel :

- dans le composteur : uniquement les déchets végétaux,
- dans les conteneurs : pots de fleurs vides, emballages, rubans ...



PREVENTION DES DECHETS : Réduisons nos déchets verts ! Que faire de nos déchets de jardin ?

30 % de nos déchets sont des déchets organiques, biodégradables, qui peuvent être facilement valorisés en ressources pour le jardin.

En suivant quelques conseils, vous pourrez transformer vos déchets verts en produits « maison » peu coûteux pour enrichir votre jardin, alimenter votre poêle à bois...

En adoptant ces bonnes pratiques, vous limiterez vos déplacements en déchèterie, vos achats d'engrais et de terreau, et vous réduirez les quantités de déchets à traiter par la collectivité.

Le traitement des déchets verts déposés en déchèterie coûte à la collectivité 65 000 euros par an.

Les déchets de jardin peuvent être valorisés :

- Dans un poêle, un barbecue ou une cheminée : Vous pouvez utiliser les produits de taille, en bûches ou sous forme de petits fagots, pour l'allumage de votre poêle, barbecue ou cheminée.
- En paillage : Etalés aux pieds de vos plantations, les feuilles, tontes de pelouse et produits de tailles broyés protègent le sol et nourrissent les plantes naturellement. Très facile à réaliser, le paillage est une solution idéale pour valoriser vos déchets verts.
- En mulch : Otez le panier de votre tondeuse et laissez l'herbe coupée sur votre gazon. L'appauvrissement en matière organique dû à la tonte sera ainsi compensé !
- En compost : Pratiquement tous les résidus organiques peuvent être valorisés par compostage : déchets de jardin et déchets de cuisine compostés vous permettront d'obtenir un amendement organique de qualité pour vos plantes.



La CCVT propose des composteurs au tarif préférentiel de 20,40 €

Pour plus d'informations, consultez le guide de l'Ademe « Utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin » <http://www.ademe.fr/utiliser-dechets-verts-cuisine-jardin>



Une question, une remarque, un conseil :
LA LIGNE DU TRI 04 50 32 27 35



TRI ET RECYCLAGE DES DECHETS : Comprendre les principaux symboles

De nombreux symboles et logos, associés au tri et au recyclage, sont présents sur les emballages et les produits de la vie quotidienne, jusqu'à former un ensemble de signes difficiles à mémoriser.

Si certains symboles, par leur présence de longue date sont de véritables repères, d'autres sont plus obscurs ou même parfois visuellement trompeurs.

On peut les classer en 4 familles :

- ceux qui incitent les consommateurs à trier ou explicitent une consigne de tri,
- ceux qui indiquent qu'un produit est recyclable,
- ceux qui mentionnent qu'un produit est recyclé,
- et enfin, ceux indiquant la participation du fabricant au financement de la gestion des déchets d'emballage.

Incitation et consigne de tri	Produits recyclables
<p>« Triman »</p> <p>Symbole indiquant que le produit (recyclable) doit être trié ou rapporté dans un point de collecte pour être recyclé.</p>	<p>Anneau de Möbius</p> <p>Symbole universel des matériaux recyclables depuis 1970. Il indique que l'emballage ou le produit est techniquement recyclable, mais pas qu'il est recyclé, ni qu'il le sera.</p>
<p>« Tidy man » (Thomme propre)</p> <p>Simple incitation à la propreté, ce pictogramme invite à jeter l'emballage ou le conditionnement dans une poubelle.</p>	<p>Verre recyclable</p> <p>Symbole qui indique que le verre constituant le produit est recyclable.</p>
<p>Poubelle barrée</p> <p>Indique que le déchet ne doit pas être jeté dans une poubelle classique. Il doit être collecté par une filière spécifique (piles, déchets électroniques ou électroniques, déchets dangereux...)</p>	<p>Aluminium recyclable</p> <p>Symbole qui indique que le produit ou l'emballage est constitué d'aluminium, matériau qui peut être recyclé.</p>
<p>Financement des éco-organismes</p> <p>Point vert</p> <p>Souvent mal interprété, ce symbole ne signifie pas que le produit est recyclable. Il signale uniquement que l'entreprise qui l'appose sur ses produits s'acquiesce d'une contribution financière pour financer la gestion des déchets d'emballage.</p>	<p>Produit recyclé</p> <p>Anneau de Möbius avec pourcentage</p> <p>Symbole qui précise que l'emballage ou le produit est fabriqué avec des matières recyclées. Le chiffre indique le taux de matière recyclée, ici 65%.</p>

Infographie © Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), mai 2013



Le Point Vert est parfois accompagné d'autres symboles qui indiquent comment l'emballage doit être trié.

Pour plus d'informations, consultez le guide de l'Ademe « Les logos environnementaux sur les produits » <http://www.ademe.fr/logos-environnementaux-produits>



Une question, une remarque, un conseil :
LA LIGNE DU TRI 04 50 32 27 35



Tous les habitants de la C.C.V.T ont accès aux 5 déchetteries.
La Ligne du Tri : 04 50 32 17 35

THONES et SAINT JEAN DE SIXT

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés
13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	8h-12h et 13h30 18h	fermé

Déchets acceptés : DEEE¹, encombrants, gravats, incinérables, mobilier, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles batteries², huiles², pneus², DMS³, textiles. *Acceptent les cadavres d'animaux < 40Kg aux horaires d'ouverture.*

Acceptent les professionnels pour les déchets suivants uniquement et sous conditions :

- DEEE, ferraille, gros cartons, incinérables, encombrants, bois, DMS, textiles.*

MANIGOD

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi		dimanche et jours fériés
fermé	14h-17h	fermé	14h-17h	14h-17h	Heures d'été	Heures d'hiver	fermé
					10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-17h	

Déchets acceptés : encombrants, gravats, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles, batteries², huiles², pneus², DEEE¹, textiles.*

SERRAVAL

lundi	mardi	mercredi	Jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés
14h30-17h30	fermé	fermé	fermé	fermé	9h-12h	fermé

Déchets acceptés : encombrants, ferraille, textiles.*

DINGY SAINT CLAIR

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés
fermé	fermé	13h30-17h30	fermé	fermé	8h-12h et 13h30-17h30	fermé

Déchets acceptés : DEEE¹, encombrants, gravats, incinérables, mobilier, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles batteries², huiles², pneus², textiles.*

Accepte les professionnels pour les déchets suivants uniquement et sous conditions :

- DEEE, ferraille, gros cartons, incinérables, encombrants, bois, textiles.*

¹ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (réfrigérateurs, fours, télévisions, téléphones etc.)

² Huiles moteur, pneumatiques et batteries : interdit aux professionnels, particuliers acceptés (maxi 4 pneus).

³ DMS : Déchets Ménagers Spéciaux (peinture, solvant...).

Elagage : section inférieure à 10 cm.

*CONDITIONS D'ACCES

*	Accès gratuit	Accès payant	Déchets interdits
PARTICULIERS	pour l'ensemble des déchets <u>dans la limite de 2m³/j</u>	Pour l'ensemble des déchets au-delà de 2m ³ /j <u>1 ticket par m³ ou ½ m³</u>	<ul style="list-style-type: none"> - amiante ou tout matériau en contenant - déchets contaminés de la profession médicale - médicaments - souches d'arbres - cuve à fuel - déchets présentant un risque pour les personnes : bouteilles de gaz, armes, explosifs, extincteurs... <p style="color: #ff0000; margin-top: 5px;">Pour les professionnels : déchets verts, gravats, pneus, huiles moteur</p>
PROFESSIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - DEEE, - ferraille, - gros cartons, <p style="text-align: center; color: #008000; margin: 5px 0;">} <u>sans limite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - incinérables : <u>limité à 2m³/j</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - encombrants et bois : <u>17€HT/m³ limité à 2m³/j</u> - DMS : <u>17€HT/10L sans limite</u> 	



Accès interdit :

- aux véhicules dont PTAC > 3.5 T
- remorques dont PTAC > 750 kg

- **Habiter Mieux avec l'Anah**
*Une aide financière pour améliorer votre logement
et réduire vos consommations d'énergie*

**Vous êtes propriétaire de votre logement ? Vous l'occupez à titre de résidence principale ? Votre logement a plus de 15 ans ?
Vous disposez de ressources inférieures aux plafonds suivants ?**

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources (revenu fiscal de référence - avis d'imposition 2014)
1	14 308 €
2	20 925 €
3	25 166 €
4	29 400 €
5	33 652 €
par personne supplémentaire	4 241 €

Vos factures d'énergie sont trop élevées ? Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique de votre logement ?

Vous cherchez des solutions simples et efficaces ?

Le programme « Habiter Mieux » vous apporte une aide financière et un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser des travaux de rénovation thermique et de vous chauffer ainsi en réduisant le montant de vos factures.

Vous pouvez bénéficier :

- d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui représente 50 % du coût HT des travaux plafonné à 20 000 € ;
- d'une prime complémentaire au titre du programme « Habiter Mieux » d'un montant de 10 % du coût HT des travaux plafonné à 2 000 € ;
- d'une aide supplémentaire des collectivités ;
- d'un accompagnement personnalisé pour vous aider à identifier les travaux les plus efficaces et à monter votre dossier de demande de subvention.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la délégation locale de l'Anah de la Haute-Savoie :

tél : 04 50 33 79 60 ou 04 50 33 79 61

mél : ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr



- **Défibrillateur**

Un défibrillateur a été installé sous les arcades de la Mairie.

Très simple d'utilisation, l'appareil guide l'utilisateur vocalement et/ou visuellement, étape par étape. Il n'y a aucun réglage à effectuer. Il lui indique comment placer les électrodes au bon endroit sur la poitrine de la victime. Puis l'appareil réalise lui-même le diagnostic et déclenche le choc électrique seulement si cela est nécessaire. Il n'y a donc aucun risque de se tromper.



Tout le monde peut être victime d'un arrêt cardiaque, n'importe où, n'importe quand et à n'importe quel âge. Les chances de survie après un arrêt cardiaque diminuent de 10% chaque minute. C'est pour cela que chaque minute compte ! Avoir un défibrillateur à proximité pourrait sauver la vie d'un proche, d'un ami, d'un passant, d'un collègue de travail.

- **Formation premiers secours**

Un groupe de dix personnes (personnel communal en contact avec les élèves, enseignants, complété par quelques élus) ont suivi une formation aux premiers secours.

Cette journée intense, entrecoupée d'un repas, s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur.

Merci à Joël et Rémi, nos formateurs, qui tout au long de cette journée, à l'aide de mises en scènes concrètes, ont su répondre à nos nombreuses questions et nous apprendre les bases du secourisme.



- **LIGNE LISHA**
(Lignes Interurbaines de Haute Savoie)

Les horaires de la ligne de bus ANNECY/LA CLUSAZ/LE GRAND BORNAND sont disponibles à la Mairie.

Ou sur :

www.voyages-crolard.com

Horaires dans la rubrique « Lignes régulières »

Horaires 62 63
ANNECY / LA CLUSAZ / LE GRAND-BORNAND

Conseil départemental
Chef d'orchestre de la mobilité en Haute-Savoie

La mobilité est l'une des préoccupations majeures des Haute-Savoisiens. Étudier, travailler, découvrir, se divertir... pour tout cela, se déplacer est une nécessité.

En mettant au service de tous des transports en commun performants et complémentaires, le Conseil départemental répond aux préoccupations liées au développement durable et offre ainsi, une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.

Plus le transport individuel en car, la seule solution viable à l'heure de la mobilité durable.

CONTACTS
TRANSDÉV CROCARD
Société anonyme
SIREN 520 000 000
RCS Annecy
N° de TVA intracommunautaire : FR 12 520 000 000
Région Rhône-Alpes
Société à responsabilité limitée
SIREN 520 000 000
RCS Annecy
N° de TVA intracommunautaire : FR 12 520 000 000

haute savoie
le Département

lihsa
Lignes Interurbaines de Haute Savoie

- **PATRIMOINE CULTUREL**

Le patrimoine culturel situé sur le territoire de la Communauté des Communes de la Vallée de Thônes est parfois méconnu.

Une plaquette éditée par la CCVT répertorie plusieurs sites, dont deux situés sur notre Commune.

Ce document contient notamment les horaires d'ouverture et le coût de l'entrée des différents sites.

Il est à votre disposition à la Mairie, alors n'hésitez plus.

découverte du patrimoine des vallées de Thônes

Pour les groupes, la plupart des sites sont susceptibles d'être ouverts sur réservation toute l'année.

CCVT
Communauté des Communes de la Vallée de Thônes
04 50 32 13 59
www.ccvt.fr

Renseignements
Communauté des Communes de la Vallée de Thônes
04 50 32 13 59
www.ccvt.fr

Offices de Tourisme :
Thônes Val-Salère : 04 50 02 00 26
La Grand-Bornand : 04 50 02 78 00
La Clusaz : 04 50 32 65 00
Mingod : 04 50 44 92 44
Saint-Jean-de-Sixt : 04 50 02 70 14

- **UN BOULANGER A VOTRE SERVICE**

Boulangerie à domicile
Pains - Viennoiseries

OLIVIER
à votre service

Tél : 06 24 45 44 71

Pains, pains spéciaux, st genix, gâteaux de savoie, cakes, brioches nanterre, croissants...
pizzas, quiches

Boulangerie à domicile
Pains - Viennoiseries
pizzas, quiches

pains, pains spéciaux, st genix, gâteaux de Savoie, cakes, brioche Nanterre, croissants, pains au chocolat, chaussons aux pommes, aux amandes, aux citrons, brioches au sucre, aux pralines...

TOUS NOS PRODUITS SONT VENDUS AUX PRIX BOULANGERIE !

Tél : 06 24 45 44 71
OLIVIER à votre service